

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

Brussels, October 1977

THIRD MEETING OF THE GENERAL COMMITTEE OF THE EURO-ARAB DIALOGUE
Brussels, 26-28 October 1977

The General Committee of the Euro-Arab Dialogue will meet in Brussels from 26 to 28 October, this will be its third meeting, following those in Luxembourg (18 - 20 May 1976) and Tunis (10 - 12 February 1977).

At the present time, the General Committee is the main body of the Dialogue, whose activities it promotes and coordinates. The participants, who generally hold ambassadorial posts, make up two delegations - one Arab and one European.

The Arab Delegation will be led by His Excellency Mr Taher RADWAN, the Saudi Arabian Ambassador, and by Mr Mahmoud RIAD, Secretary-General of the Arab League.

The European Delegation will be led by His Excellency Mr Paternotte de la VAILLEE and Mr Klaus MEYER, Director-General for Development in the Commission of the European Communities.

The purpose of the Brussels meeting is to assess the progress made by the various working committees and specialized groups since the Tunis meeting in the light of the conclusions and guidelines adopted there, to take decisions in those fields where the examination of the dossiers has progressed sufficiently and to give renewed impetus and more precise direction to the future work.

This meeting will also provide an opportunity for an exchange of views between the two delegations on the political problems of particular concern to either side.(1)

The activities of the Dialogue have been progressively extended to cover a very wide range of fields, where the search for ways and means of cooperation between two vast regional groupings represents a new and complex undertaking. Before operational decisions can be taken, there must necessarily be an exploratory stage, and this varies in length depending on the field. General Committee meetings admittedly provide an opportunity for assessing the state of the Dialogue at a given moment, but one cannot expect similar results to be achieved in all the fields at the same time.

In view of the progress made since the Tunis meeting particular attention can be expected to be devoted to certain problems in the field of economic cooperation at the Brussels meeting.

(1) See the passage concerning the Middle East in the address given by Mr Simonet, President of the Council, at the 32nd session of the United Nations General Assembly.

FINANCING THE ACTIVITIES OF THE DIALOGUE

In a number of fields, sufficient progress has been made for an initial set of specific projects to be undertaken. This presupposes that decisions can be taken regarding their financing. The funds are available - the Arab contribution of \$ 15 million was confirmed by the Arab Foreign Affairs Ministers at their 3 September meeting in Cairo and a European contribution of \$ 3.5 million entered in the 1977 Community Budget should be committed before the end of the year.

It remains for the two sides to agree on the procedures for using these funds. Since the Tunis meeting, both sides have put forward proposals between which there are appreciable differences but no fundamental divergences.

(A Euro-Arab meeting at technical level scheduled for 21 October should help prepare the way for an agreement on this subject.)

AGRICULTURE AND INFRASTRUCTURE : SEVERAL PROJECTS READY FOR LAUNCHING

Agriculture

The Working Committee on Agriculture and Rural Development has adopted a joint position on three projects (feasibility studies) for :

- the development of the Juba Valley in Somalia : initial study phase concerning the Bardera area;
- an initial programme for the production of seed potatoes in Iraq (construction of a research centre and programme of tests);
- an interim project for meat production in Sudan having as its main feature the establishment of a feedlot with a capacity of 12,000 head of cattle in the Khartoum region. On the basis of the lessons learnt from this initial operation a larger-scale project could be mounted subsequently.

The Working Committee has also looked into the possibilities of cooperation in agricultural mechanization and in the development and utilization of water-engineering research for agricultural applications.

Infrastructure

In this sector work has been concentrated from the outset on transport, one of the fields earmarked as a priority for Euro-Arab cooperation.

The greatest progress has been made on air and sea transport, and specific projects could now be undertaken in these areas. The projects which it is proposed to launch comprise a study of the Arab countries' requirements for training in the fields of sea and air transport, the harmonization of statistics in Arab ports, a stocktaking of existing air transport infrastructure and a study of air traffic forecasts in the Arab world.

EURO-ARAB CENTRE FOR THE TRANSFER OF TECHNOLOGY : FINDING A FORMULA ACCEPTABLE TO BOTH SIDES

At the Tunis meeting, the General Committee accepted the principle of establishing a Euro-Arab Centre for the Transfer of Technology and gave an ad hoc group the task of preparing the relevant recommendations. The report drawn up for the General Committee sets out the objectives and tasks of the Centre but puts forward divergent proposals as regards the composition of the management bodies. If these differences were resolved, the experts could resume the preparations for the execution of this project, on the understanding that the question of the Centre's financing would have to be settled elsewhere.

TRADE COOPERATION : EXPLORING NEW AVENUES

In the field of trade cooperation, it has still not been possible to overcome the difference of approach between the two delegations which was reflected in the final communiqué of the Tunis meeting.

The Arab side is still calling for a regional trade agreement covering all the Arab countries.

However, a solution can be sought only within the limits set unequivocally by the European side. The Community cannot contemplate an extension of the preferential area resulting from existing agreements (1) or machinery to guarantee the export earnings of the Arab countries or, lastly, any improvement in the terms of trade through tariff measures.

In view of the scale of the trade relations between the two regions, it is in the interests of both sides to continue considering this topic with a view to devising cooperation formulas that are original and mutually acceptable. The Commission, for its part, intends to make a constructive contribution here.

INDUSTRIALIZATION AND SCIENTIFIC, CULTURAL AND SOCIAL COOPERATION : WORK IS CONTINUING ON MANY SUBJECTS

The General Committee will be informed of the progress made in the work of the various specialized groups. Its agenda also provides for an examination of working methods, which reflects the desire to make the various activities of the Dialogue progress at a more sustained rate.

As regards industrialization, substantial progress has been made in the extremely complex areas of technical standards and contract conditions. Preparatory work has also started in sectoral groups; petrochemicals, refining, fertilizers, iron and steel

In the field of scientific cooperation, studies are continuing on a number of fronts : solar energy, radiological protection, marine environment. Numerous projects are being examined in the last-mentioned sector and an initial study could be launched on marine development and the development of coastal areas.

The Working Committee on Cultural and Social Questions is covering a very wide range of research topics and projects.

An initial project has already been carried out : namely, the Euro-Arab Seminar held in Venice in March to promote wider knowledge in Europe of Arabic and the Arab civilization. A second operation - a symposium on relations between the two civilizations in the modern world - is scheduled to take place in Hamburg in September 1978. Other projects are concerned with the establishment of a catalogue of cultural and scientific institutions, contacts between universities, reciprocal visits by young people, exchange of history books and cooperation in the information field.

In the social field work is continuing on a joint declaration on the living and working conditions of migrant workers and on the examination of vocational training problems with particular reference to the possibilities of European assistance with the establishment and running of an Arab vocational training centre.

(1) Ten Arab countries are covered by such agreements. Mauritania, Sudan and Somalia are signatories to the Lomé Convention (to which Djibouti will also accede). Comprehensive cooperation agreements have been concluded between the Community and Algeria, Morocco, Tunisia, Egypt, Jordan, Lebanon and Syria. These ten countries account for over 70% of the total population of the Arab countries. Their trade deficit with the Community amounted to \$ 3,000 million in 1975, but in trade with all the Arab countries, it is the Community which is running a deficit (\$ 10,000 million in 1975).

EXTRACTS FROM THE
SPEECH BY MR SIMONET, MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS OF BELGIUM,
PRESIDENT IN OFFICE OF THE COUNCIL OF MINISTERS OF THE EURO-
PEAN COMMUNITIES, AT THE 32ND SESSION OF THE UNITED NATIONS
GENERAL ASSEMBLY

MIDDLE EAST

Anything that affects the stability and prosperity of the countries of Africa and the Middle East is of the greatest interest to the European Nine. We have close historical ties with these countries which are deepening in all fields of human activity.

With regard to the situation in the Middle East, over which the Nine continue to be gravely concerned, they remain convinced, as a matter of principle, that any solution must be based on Security Council Resolutions 242 and 338, as they affirmed on 29 June 1977, and on the following fundamental principles :

- acquisition of territory by force is unacceptable;
- Israel must end its occupation of territories it has held since the 1967 war;
- the sovereignty, territorial integrity and the independence of each state in the region must be respected, as well as the right of each state in the region to live in peace within secure and recognized borders;
- the establishment of a just and durable peace must give due consideration to the rights of the Palestinians.

The Nine also continue to believe that a solution to the conflict will be possible only if the legitimate right of the Palestinian people to give effective expression to its national identity is translated into fact. This would take into account the need for a homeland for the Palestinian people.

It remains the firm view of the Nine that all these aspects must be taken as a whole.

They consider that the representatives of the parties in the conflict, including the Palestinian people, must participate in the negotiations in an appropriate manner to be worked out in consultation between all the parties concerned. In the context of an overall settlement, Israel must be ready to recognize the legitimate rights of the Palestinian people; equally, the Arab side must be ready to recognize the right of Israel to live in peace within secure and recognized boundaries.

Speaking practically, the Nine are prepared to collaborate, to the extent desired by the interested parties, in the search for a general and definitive solution, and to implement this, notably through participation in the context of the United Nations, in guarantees that the Nine consider of the greatest importance for a general solution of the problems of the Middle East.

One should recall that the Nine have publicly stated their concern over the illegal measures taken recently by the Government of Israel in the occupied territories, and which will be the subject of a new point on the agenda of our Assembly. These measures are contrary to the basic principles which I have just stated. Moreover, they constitute an additional obstacle in the process of negotiation which should lead to a peaceful solution.

Looking forward to peace negotiations, the Nine reaffirm what they have expressed on many occasions, in that the parties to the conflict should refrain from making any declarations and adopting any measures, administrative, legal, military or other, which would constitute an obstacle to the process of peace.

Moreover, the Nine reaffirm their continuing support for Lebanon's independence and territorial integrity. They deplore that the south of the country should be the scene of bloodshed, endangering the efforts to establish peace in the Middle East, and they call upon all parties concerned to halt the fighting.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE**

Bruxelles, octobre 1977

**TROISIEME REUNION DE LA COMMISSION GENERALE DU DIALOGUE EURO-ARABE
Bruxelles, 26 - 28 octobre 1977**

La Commission générale du dialogue euro-arabe se réunira à Bruxelles du 26 au 28 octobre 1977 pour une troisième session, faisant suite à la réunion de Luxembourg (18 - 20 mai 1976) et à celle de Tunis (10 - 12 février 1977).

La Commission générale est, au stade actuel, l'instance principale du dialogue dont elle anime et coordonne les travaux. Les participants, qui en règle générale au rang d'Ambassadeurs, siègent au sein de deux délégations : une délégation arabe d'une part, une délégation européenne d'autre part.

- La délégation arabe sera conduite par S.E. l'Ambassadeur de l'Arabie Saoudite M. Taher RADWAN, et par M. Mahmoud RIAD, Secrétaire général de la Ligue arabe.
- La délégation européenne sera dirigée par S.E. l'Ambassadeur M. PATERNOTTE DE LA VALLEE et M. Klaus MEYER, Directeur général du Développement à la Commission des Communautés européennes.

La réunion de Bruxelles doit permettre de faire le point sur l'avancement des travaux au sein des divers groupes de travail et groupes spécialisés depuis la session de Tunis, en fonction des orientations et discussions adoptées par celle-ci, de prendre des décisions dans les domaines où l'examen des dossiers a suffisamment progressé, de relancer et de préciser l'orientation des travaux futurs.

Par ailleurs cette rencontre sera l'occasion d'un échange de vue entre les deux délégations sur les problèmes politiques préoccupant plus particulièrement l'une ou l'autre partie. (*)

Les activités du dialogue se sont progressivement étendues à une très large gamme de sujets où la recherche des voies et formules de coopération entre deux vastes ensembles régionaux est une entreprise nouvelle et complexe. Cette recherche implique nécessairement une phase exploratoire, plus ou moins longue selon les domaines, avant que des décisions opérationnelles ne puissent être prises. Les réunions de la Commission générale fournissent certes l'occasion de photographier l'état du dialogue à un moment donné, mais on ne peut en attendre, au même moment, des résultats de même portée dans tous les domaines.

Compte tenu de l'avancement des travaux depuis la session de Tunis, on peut s'attendre à ce qu'en matière de coopération économique, certains problèmes retiennent plus particulièrement l'attention au cours de la session de Bruxelles.

(*) Voir en annexe la déclaration faite à la 32ème session des Nations Unies par M. Simonet, Président en exercice du Conseil, passage concernant le Moyen-Orient.

FINANCEMENT DES ACTIVITES DU DIALOGUE

Dans plusieurs domaines les travaux ont suffisamment progressé pour qu'une première série d'actions concrètes soient engagées. Ceci implique que des décisions puissent être prises quant à leur financement. Les fonds sont disponibles : la contribution arabe de 15 millions de \$ a été confirmée par les Ministres arabes des Affaires étrangères lors de leur réunion du Caire le 3 septembre dernier, une contribution européenne de 3,5 millions de \$ figure au budget de 1977 de la Communauté et devrait être engagée avant la fin de l'année.

Il reste aux deux parties à s'accorder sur les procédures d'utilisation des fonds. Depuis la session de Tunis des propositions ont été avancées de part et d'autre, propositions qui, bien que sensiblement différentes, ne révèlent pas de divergences fondamentales.

(Une réunion euro-arabe au niveau technique prévue pour le 21 octobre devrait contribuer à la préparation d'un accord à ce sujet.)

AGRICULTURE ET INFRASTRUCTURE : PLUSIEURS PROJETS PRETS A ETRE LANCES

- Agriculture

Le groupe de travail de l'agriculture et du développement rural a arrêté une position commune sur trois projets (études de faisabilité) concernant :

- . le développement de la vallée du Juba, en Somalie : première phase d'étude portant sur le périmètre de Bardere;
- . un programme initial de production de semences de pommes de terre en Iraq (construction d'un centre de recherche et réalisation d'essais);
- . un projet intérimaire de production de viande au Soudan, qui consisterait principalement en la création d'un feedlot d'une capacité de 12.000 têtes de bétail dans la région de Khartoum. Les enseignements retirés de cette première opération permettrait de préparer par la suite un projet sur plus grande échelle.

Par ailleurs, les travaux du groupe ont porté sur les possibilités de coopération en matière de mécanisation agricole et de recherches agricoles dans le domaine du développement et de l'utilisation des recherches hydrauliques.

- Infrastructure

Dans ce secteur les travaux se sont concentrés dès l'origine sur les transports, l'un des domaines où la coopération euro-arabe a été considérée comme prioritaire.

Au stade actuel, les dossiers les plus avancés, qui permettraient d'engager des actions concrètes, concernent les transports aériens et maritimes.

Les projets dont le lancement est proposé concernent : l'étude des besoins des pays arabes en matière de formation dans le domaine des transports maritimes et dans celui des transports aériens - l'harmonisation des statistiques dans les ports arabes - le bilan des infrastructures existantes en matière de transports aériens - l'étude des prévisions du trafic aérien dans le monde arabe.

CENTRE EURO-ARABE DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : TROUVER UNE FORMULE ACCEPTABLE POUR LES DEUX PARTIES

Lors de la session de Tunis la commission générale avait accepté le principe de la création d'un Centre euro-arabe de transfert de technologie et confié à un groupe ad hoc la mission de préparer à cette fin les recommandations appropriées. Le rapport élaboré à l'intention de la commission générale définit les objectifs et les tâches de ce Centre mais comporte la présentation de proposition divergentes

quant à la composition des organes directeurs. Dans l'hypothèse où ces divergences étaient applanies, les experts pourraient reprendre leurs travaux en vue de préparer la réalisation de ce projet, étant entendu que devrait être réglé par ailleurs le problème de son financement.

COOPERATION COMMERCIALE : EXPLORER DES VOIES NOUVELLES

En matière de coopération commerciale la différence d'approche des deux délégations, que traduisait le communiqué final de la session de Tunis, n'a pu être surmontée depuis lors.

Du côté arabe subsiste la demande d'un accord commercial régional concernant l'ensemble des pays arabes.

La recherche de toute solution spécifique dans cette voie ne pourrait se faire toutefois qu'en tenant compte des limites exprimées sans équivoque par la partie européenne. La Communauté en effet ne peut envisager une extension de la zone préférentielle résultant des accords existants (*), ni un mécanisme tendant à garantir les recettes d'exportation des pays arabes, ni enfin l'amélioration des termes de l'échange par voie de mesures tarifaires.

Compte tenu de l'importance des relations commerciales entre les deux régions, il est de l'intérêt des deux parties de poursuivre leurs réflexions en vue d'identifier des formules de coopération originales et mutuellement acceptables. La Commission pour sa part entend apporter une contribution constructive à cet effort.

INDUSTRIALISATION, COOPERATION SCIENTIFIQUE, CULTURELLE, SOCIALE : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT SUR DE NOMBREUX SUJETS.

La Commission générale sera informée de l'état d'avancement des travaux dans les divers groupes spécialisés. Son ordre du jour prévoit en outre un examen des méthodes de travail, ce qui témoigne du souci d'imprimer aux diverses activités du dialogue un rythme plus soutenu.

En matière d'industrialisation, des progrès importants ont été réalisés sur les dossiers forts complexes concernant la standardisation des normes techniques et les conditions d'établissement des contrats. Par ailleurs les travaux préparatoires se sont engagés dans des groupes sectoriels : petrochimie - raffinage - engrais - sidérurgie.

Dans le domaine de la coopération scientifique, les études se poursuivent sur plusieurs fronts : énergie solaire, protection contre les radiations nucléaires, environnement marin. Dans ce dernier secteur de nombreux projets sont en voie d'examen : une première étude pourrait être lancée sur le développement marin et le développement des zones côtières.

De même le groupe de travail pour les questions culturelles et sociales couvre un ensemble très diversifié de recherches et de projets.

Une première initiative a été réalisée : le séminaire euro-arabe tenu à Venise en mars dernier sur la diffusion en Europe de la langue et de la connaissance de la civilisation arabe. Une seconde réalisation est prévue pour septembre 1978 :

(*) 10 pays arabes sont couverts par de tels accords. La Mauritanie, le Soudan et la Somalie relèvent de la Convention de Lomé (à laquelle adhérera également Djibouti). Des accords globaux de coopération ont été conclus entre la Communauté et l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie. Ces dix pays représentent plus de 70 % de la population totale des pays arabes. Le déficit de leur balance commerciale avec la Communauté atteint 3 milliards de \$ (en 1975) alors que vis-à-vis de l'ensemble des pays arabes, c'est la Communauté qui est déficitaire (10 milliards de \$ en 1975).

L'organisation à Hambourg d'un symposium sur les relations entre Les deux civilisations dans le monde contemporain. D'autres projets concernent l'établissement d'un catalogue des institutions culturelles et scientifiques, les contacts entre universités, les échanges de jeunes, les échanges de manuels d'histoire, la coopération en matière d'information.

Dans le domaine social se poursuit la mise au point d'une déclaration conjointe sur les conditions de vie et de travail des travailleurs migrants, de même que l'examen des problèmes de formation professionnelle qui porte notamment sur les possibilités d'une assistance européenne à la création et au fonctionnement d'un centre arabe de formation professionnelle.

EXTRAITS DU
DISCOURS PRONONCE PAR M. SIMONET, MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE BELGIQUE, PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL
DE MINISTRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE A LA 32e
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

MOYEN ORIENT

Tous ce qui affecte la stabilité et la prospérité des pays de l'Afrique et du Moyen Orient suscite la plus grande attention des Neuf qui entretiennent avec eux des relations qui trouvent leur origine dans l'histoire et qui vont en s'approfondissant dans tous les domaines de l'activité humaine.

Pour ce qui est de la situation au Proche Orient qui continue à vivement les préoccuper, les Neuf demeurent convaincus, sur le plan des principes, ainsi qu'ils l'ont déjà affirmé le 29 juin 1977, qu'un règlement devra être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité ainsi que sur les principes de base suivants :

- L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force,
- la nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967,
- le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque état de la région et leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues,
- la reconnaissance que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il devra être tenu compte des droits légitimes des Palestiniens.

Les Neuf continuent également à penser qu'une solution du conflit ne sera possible que si le droit légitime du peuple palestinien à donner une expression effective à son identité nationale se trouve traduit dans les faits. Ce qui tiendrait compte de la nécessité d'une patrie pour le peuple palestinien.

Les Neuf réitèrent leur ferme conviction que l'ensemble de ces éléments constitue un tout.

Ils considèrent que les représentants des parties au conflit, y compris le peuple palestinien, doivent participer aux négociations d'une manière appropriée, à définir en consultation entre toutes les parties intéressées. Dans le cadre d'un règlement d'ensemble, Israël doit être prêt à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, de même, la partie arabe doit être prête à reconnaître le droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Sur le plan concret, les Neuf sont disposés à collaborer, dans la mesure souhaitée par les parties, à la recherche d'un règlement définitif et général et à contribuer à le mettre en oeuvre, notamment en participant, dans le cadre des Nations-Unies, à des garanties qu'ils considèrent d'une importance primordiale pour régler la situation générale au Moyen Orient.

Il convient de rappeler que les Neuf ont fait part publiquement de leurs inquiétudes devant les mesures illégales prises récemment par le gouvernement d'Israël dans les territoires occupés et qui font d'ailleurs l'objet d'un nouveau point de l'ordre du jour de notre Assemblée. Ces mesures vont en effet à l'encontre des principes de base que je viens d'énoncer plus haut.

Elles constituent en outre, un obstacle supplémentaire dans le processus de négociation qui doit mener vers un règlement de paix.

6
Dans cette attente, les Neuf réaffirment le souci qu'ils ont eu l'occasion d'exprimer à différentes reprises aux parties, que celles-ci s'abstiennent de toute déclaration et de l'adoption de toute mesure administrative, législative, militaire ou autre, constituant un obstacle au processus de paix.

Par ailleurs, les Neuf réaffirment à nouveau leur attachement à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. Ils déplorent le fait que le Sud de ce pays soit le théâtre d'affrontement meurtriers qui mettent en péril les efforts déployés pour établir la paix au Proche Orient et ils demandent à toutes les parties intéressées de mettre fin aux combats.
